



# ACADÉMIE DE LYON

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Direction de l'enseignement privé et de l'instruction en famille

### Bureau DEP-IEF1

Affaire suivie par : Fatima HARBI  
Tél : 04 72 80 68 55  
Mél : deep1-mouvement@ac-lyon.fr

92, rue de Marseille  
69007 Lyon Cedex 07

Lyon, le 27 novembre 2025

La rectrice de la région académique  
Auvergne- Rhône- Alpes  
Rectrice de l'académie de Lyon  
Chancelière des universités

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement du  
1<sup>er</sup> degré privé sous contrat d'association (pour  
attribution) et sous contrat simple (pour  
information)

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement du  
2<sup>d</sup> degré privé sous contrat (enseignants du 1<sup>er</sup> degré)

S/c de messieurs les inspecteurs d'académie,  
directeurs académiques des services de l'éducation  
nationale de l'Ain, de la Loire et du Rhône

**Objet :** Mouvement des maîtres du premier degré des établissements de l'enseignement privé sous  
contrat d'association: rentrée scolaire 2026.

### **Références :**

loi n° 2005-5 du 5 janvier 2005 modifiée,  
articles L.442-5, L 914 -1, R 914 - 75 et suivants et R914-105 du code de l'éducation  
décret n° 2005-700 du 24 juin 2005,  
décret n° 2008-1429 du 19 décembre 2008,  
décret n° 2012-1512 du 28 décembre 2012,  
note de service du 16 février 2024,  
note de service n° 2009-059 du 23 avril 2009,

**PJ :** Fiches techniques et annexes

La réussite de la préparation de la rentrée scolaire 2026 dans les établissements privés sous contrat  
d'association repose notamment sur la qualité des opérations du mouvement et de nomination des  
maîtres.

Les fiches techniques et annexes jointes ont pour objet de vous informer du calendrier et des modalités d'affectation des maîtres du premier degré titulaires d'un contrat définitif ou provisoire dans les établissements privés sous contrat d'association pour la rentrée scolaire 2026.

La procédure précisée par les fiches techniques et les annexes doit permettre d'assurer le respect des garanties offertes aux maîtres contractuels dans le domaine de l'emploi, tout en prenant en compte le rôle des chefs d'établissement dans les opérations du mouvement des maîtres contractuels, dans le cadre défini par les articles R 914-75 et suivants du code de l'éducation.

L'application des règles fixées à chacune des étapes de la procédure décrite, tant en ce qui concerne le recensement des services vacants que l'ordre de priorité dans lequel les candidatures doivent être examinées, doit garantir le bon déroulement des opérations du mouvement et de nomination des maîtres.

A cet égard, je vous rappelle que :

- tout poste vacant doit être déclaré au mouvement.
- **seules les demandes de mutation des maîtres effectuées selon les modalités indiquées seront examinées en commission consultative mixte interdépartementale (CCMI).**
- l'examen des candidatures des maîtres est opéré en CCMI selon l'ordre de priorité fixé par l'article R 914-77 du code de l'éducation.

Sont joints à mon courrier, les documents suivants :

#### I. Les fiches techniques :

- **Fiche 1 : Recensement des postes vacants et susceptibles d'être vacants :**

La transmission préalable des annexes au rectorat (bureau DEP-IEF1) doit être réalisée pour le 14 janvier 2026 au plus tard.

- **Fiche 2 : La participation des maîtres au mouvement :** du lundi 9 mars 2026 au lundi 23 mars 2026
- **Fiche 3 : La validation des candidatures par les chefs d'établissement :** du 24 mars 2026 au 3 avril 2026
- **Fiche 4 : L'examen des candidatures en CCMI et les propositions de la CCMI.**  
Les réunions des CCMI consacrées au mouvement se tiendront les :  
Mercredi 27 mai 2026  
Mercredi 24 juin 2026

## II. Les annexes :

**Annexe 1 :** Calendrier prévisionnel des opérations du mouvement 2026

**Annexe 2 :** Déclaration des services vacants ou susceptibles d'être vacants

**Annexe 3 :** Fiche de service susceptible d'être réduit ou supprimé/procès-verbal

**Annexe 4 :** Fiche de déclaration de service vacant

**Annexe 5 :** Fiche de déclaration de service susceptible d'être vacant


**Annexe 6 :** Comparatif de l'organisation pédagogique

**Annexe 7 :** Demande de disponibilité de droit

**Annexe 8 :** Déclaration de départ à la retraite

Je vous remercie de votre concours au bon déroulement de ces opérations.

Pour la rectrice et par délégation,  
Le secrétaire général de l'académie,



Olivier Curnelle